

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 5 MARS 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 5 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Monsieur Laurent BIELLE-BIARREY a été désigné secrétaire de séance.

2024.12 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
VOTE : 25 Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

1° - CREATION DE POSTES

Madame le Maire propose d'adopter la création de deux postes :

Afin de procéder à la stagiairisation de deux agents contractuels, il vous est demandé de créer les emplois suivants :

- 2 emplois au grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet.

2° - SUPPRESSION DE POSTES

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la suppression de deux postes :

- 2 emplois au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet.

3° - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs joint en pièce annexe.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

II – Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant les délibérations modifiant le tableau des effectifs en date du 20 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1^{er} mars 2024,

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté en ANNEXE 7.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

ADOPTE le tableau des effectifs ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai
de deux mois à compter des formalités de
publication et de transmission en
Préfecture.

Affichage le 11 mars 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Le secrétaire de séance,

Laurent BIELLE-BIARREY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bielle-Biarrey', written in a cursive style.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20240305-202412-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024